



ÉCOLE RPI ST PIERRE DE VASSOLS, CRILLON LE BRAVE et MODÈNE

Horaires de bus (sous réserve de modification)

(pour rappel, les transports sont réservés aux élèves des classes élémentaires)

SENS CRILLON LE BRAVE → ST PIERRE → MODENE		
Lieu		Jours : L M J V
CRILLON LE BRAVE	La Madeleine	8h00
CRILLON LE BRAVE	Village	8h05
CRILLON LE BRAVE	Tennis	8h07
CRILLON LE BRAVE	Pont	8h10
ST PIERRE DE VASSOLS	Ecole	8h15
MODENE	Ecole	8h20
ST PIERRE DE VASSOLS	Ecole	8h25

CANTINE ERPI : MODENE → ST PIERRE → MODENE		
Lieu		Jours : L M J V
MODENE	Ecole	D 11h45
ST PIERRE DE VASSOLS	Ecole	A 11h50
ST PIERRE DE VASSOLS	Ecole	D 13h15
MODENE	Ecole	A 13h20

SENS MODENE → ST PIERRE → CRILLON LE BRAVE		
Lieu		L M J V
MODENE	Ecole	16h15
ST PIERRE DE VASSOLS	Ecole	16h20
MODENE	Ecole	16h35
CRILLON LE BRAVE	Pont	16h40
CRILLON LE BRAVE	Tennis	16h42
CRILLON LE BRAVE	Village	16h44
CRILLON LE BRAVE	La Madeleine	16h50



INFORMATION IMPORTANTE DE LA COVE A L'ATTENTION DES PARENTS **DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISES A MODENE**

- **Les enfants scolarisés à Modène, prenant le bus et descendant à Saint Pierre de Vassols** en fin de journée doivent :
 - Soit être inscrits à l'étude du soir
 - Soit être récupérés par leurs parents ou ayant droit **A LA PORTE DU BUS**
 - Soit être porteur d'une autorisation parentale figurant dans le dossier d'inscription leur permettant de rentrer seul chez eux.

Si un enfant n'a pas été récupéré à la descente du bus par ses parents et qu'il n'est pas porteur d'autorisation pour rentrer seul chez lui, il sera systématiquement placé en étude payante. La famille devra alors s'acquitter du paiement du service quel que soit le temps pendant lequel l'enfant a fréquenté le service.

- **Concernant les enfants scolarisés à Modène et devant suivre les APC** (activités pédagogiques complémentaires) avec un enseignant de ST Pierre de Vassols : ils seront récupérés à la descente du bus par la personne en charge de la garderie et aussitôt remis à la responsabilité de l'enseignant concerné.